

257

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS—SEPTEMBRE 1923 No 9

LE SITE DU FORT DE JACQUES CARTIER SUR LES
BORDS DE LA RIVIERE LAIRET, A QUEBEC

Le 19 mai 1535, Jacques Cartier partait de Saint-Malo pour son deuxième voyage d'exploration dans la Nouvelle-France. L'expédition était composée de trois navires : la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* et l'*Emérillon*.

Le 8 septembre suivant, la flottille arrivait au bas de l'île d'Orléans. Ce jour-là, Cartier eut l'honneur de recevoir à son bord la visite du chef sauvage Donnacona. A la suite de cette entrevue, qui fut très cordiale, Cartier laissa ses navires à l'ancre au pied de l'île d'Orléans et partit dans une barque pour visiter les domaines du chef Donnacona.

Lisons sa première description de la rade de Québec :

“Et fit le dit capitaine apprêter ses barques pour passer outre, et aller avant le dit fleuve avec le flot, pour chercher havre et lieu de sauveté pour mettre les navires, et fûmes outre le dit fleuve environ dix lieues côtoyant la dite île. Et au bord (bout) d'icelle trouvâmes un affourq d'eau fort beau et plaisant. Auquel lieu il y a une petite rivière et havre de barre marinant de deux à trois brasses que trouvâmes lieu à nous propice pour mettre nos dits navires à sauveté. Nous nommâmes le dit lieu Sainte-Croix, parce que le dit jour y arrivâmes.”

C'est dans cette rivière Sainte-Croix que les Sauvages nommaient Cabir-Coubat, et qui est aujourd'hui connue sous le nom de rivière Saint-Charles, que Cartier fit entrer ses navires le 16 septembre 1535. Ils s'y engagèrent à mer haute et jetèrent l'ancre au confluent de la rivière Sainte-Croix avec la rivière ou plutôt le ruisseau Lairet. La saison était si avancée que le capitaine malouin avait décidé de passer l'hiver au pays.

Les trois vaisseaux furent échoués sur la batture et on construisit un petit fort sur le bord du ruisseau Lairet qu'on entourait d'une palissade de pieux pour se protéger contre les Sauvages au cas où les enfants des bois changeraient de dispositions.

Cartier et ses hommes eurent beaucoup à souffrir pendant l'hiver de 1535-1536. Le scorbut fit beaucoup de ravages parmi eux. Sur les cent dix-neuf hommes qui composaient les équipages des trois navires, près de cent furent atteints par le fléau et vingt-cinq en moururent.

La débâcle dans la rivière Saint-Charles eut lieu le 16 avril 1536. Cartier, qui avait hâte de retourner en France, fit immédiatement commencer les préparatifs de départ.

Le 6 mai 1536, la *Grande-Hermine* et l'*Émérillon* sortaient de la rivière Saint-Charles et partaient pour la France. Faute de bras pour la manoeuvrer, Cartier avait dû abandonner la *Petite-Hermine* à l'endroit où elle avait passé l'hiver.

Le petit fort bâti par Jacques Cartier fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'embryon de la ville de Québec. Il serait donc fort intéressant de connaître l'emplacement précis de cette construction.

Tout ce qu'on sait c'est qu'il était près du ruisseau Lairet. Était-il situé sur la rive gauche ou la rive droite ? Mystère. Cartier, dans sa *Relation*, ne nous donne aucune précision pour répondre à cette question.

Champlain dit bien dans ses *Voyages*, parlant de la rivière Sainte-Croix ou Saint-Charles :

“Je tiens que c'est dans cette rivière le lieu où Jacques Cartier hiverna. Il y a encore le fondement et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement qui était petit.

Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois équarris et vermoulus et quelques trois ou quatre balles de canon.”

Cette information de Champlain, on le comprend, ne permet pas de fixer de façon précise le site du fort élevé par Jacques Cartier.

En 1843, on trouvait, enfouie dans la vase du ruisseau Saint-Michel, la coque d'un vieux navire. Les *savants* prétendirent tout de suite que c'était là la *Petite-Hermine* abandonnée par Cartier. Une partie des débris de ce vaisseau fut envoyée à Saint-Malo où une commission d'archéologues, après les avoir examinés, déclara que ce navire pouvait bien, en effet, remonter à l'époque de Cartier.

Aujourd'hui, on est plus exigeant sur les preuves historiques, et la plupart des connaisseurs ne croient pas que les débris trouvés en 1843 appartenaient à la *Petite-Hermine* de Cartier. (1)

P.-G. R.

LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC EN 1720

Le Père Jésuite de Charlevoix, qui visita Québec en 1720, ne fut guère impressionné par la cathédrale. Dans sa troisième lettre à la duchesse de Lesdiguières, datée de Québec, le 28 octobre 1720, il écrit :

“La cathédrale ne serait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France ; jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son choeur, son grand'autel, ses chapelles sentent tout-à-fait l'église de campagne. Ce qu'elle a de plus passable est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence.” (2)

(1) On peut consulter avec avantage sur ce point d'histoire le livre de feu M. N.-E. Dionne, *La Petite-Hermine de Jacques Cartier*.

(2) R. P. de Charlevoix, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, tome troisième, p. 73.

L'ESCRIME ET LES MAÎTRES D'ARMES A MONTREAL

Sans aucun doute, l'escrime à l'arme blanche fut en vogue dès les premiers temps de la colonie, puisque tous les militaires et les fonctionnaires portaient l'épée. Même les marchands ainsi que les bourgeois voulurent suivre la mode. Il en résulta de tels abus que les autorités se virent obligées de leur défendre le port des armes offensives et défensives en 1720 (1), mais cette loi ne fut pas toujours appliquée avec rigueur.

A de si nombreux adeptes il fallait des maîtres. Dans les troupes, évidemment, chaque compagnie avait son instructeur attitré ; mais pour les civils, il dut y avoir des professeurs privés. Comment expliquer alors que nous n'ayons trouvé jusqu'à présent qu'une seule mention d'un individu enseignant le maniement de l'épée avant 1760 ? Et cette mention remonte loin, car c'est dans un document judiciaire du 7 mars 1683 que l'on peut lire ceci : "Alexandre Turpin (rendant témoignage déclare qu'il est) le premier maître d'armes de ce pays du Canada."

Faudrait-il croire que les civils recouraient aux militaires et que le professorat seul ne faisait pas vivre son homme, à une époque où l'art de tirer de l'épée était considéré comme une culture physique nécessaire, ou encore comme le complément d'une bonne éducation.

Donc il y a d'autres raisons que nous saurons un jour. En attendant et faute de mieux, force nous est de passer au régime anglais. Il s'offre à nous avec une anecdote dramatique qu'a recueilli notre distingué annaliste, Benjamin Sulte :

"Après la signature de la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, les troupes françaises furent embarquées pour retourner dans leur patrie ; mais les soldats qui optèrent en faveur de la colonie, eurent la permission d'y demeurer. L'un de ces derniers, Joseph Montferrand, se fixa à Montréal et y ouvrit une salle d'escrime qui fut bientôt très

(1) Ordonnance du 23 juillet 1720, enregistrée à Québec le 23 septembre 1721, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1902, p. 18.

fréquentée. La taille imposante, la force herculéenne, l'adresse de ce maître d'armes le mirent en réputation. La légende rapporte que, célébrant le premier jour de l'année en nombreuse compagnie, à l'hôtel des Trois-Rois, il s'éleva une querelle entre lui et plusieurs convives. Les épées sortirent du fourreau. On était encore si près de la guerre de sept ans que la rapière et le fleuret étaient bien portés. Les militaires anglais voulurent contraindre Montferrand à se tenir tranquille. Il les chargea avec fureur et fit maison nette." (1)

Où M. Sulte a-t-il puisé cette anecdote? Il ne le dit pas.

Y avait-il une auberge des *Trois-Rois* au 18^e siècle? Je n'ai pu encore constater l'existence de cette hôtellerie fameuse avant le 19^e siècle. D'ailleurs, dans une note ultérieure à son ouvrage sur le fameux Montferrand, M. Sulte corrige quelque peu son premier récit. Il fixe l'arrivée de François Montferrand, à Montréal, à 1775 et ce serait alors qu'il tint une salle d'armes très fréquentée.

Tous ces renseignements sont d'origine traditionnelle et partant invérifiables, mais l'anecdote a belle allure, elle est flatteuse, elle mériterait d'être vraie—si elle ne l'était pas—gardons-nous d'y toucher.

Ce qui est bien certain, c'est que l'escrime fut en faveur, à Montréal, tant qu'il y eut des troupes anglaises en garnison, c'est-à-dire jusqu'en 1867, mais les maîtres d'armes, pendant longtemps, furent saxons, écossais ou irlandais. Cependant, il y en eut d'autres. Ainsi, la *Minerve* du 17 janvier 1857 contient l'annonce suivante: "M. Napoléon Delcourt, ex-sous-officier de la garde royale belge, maître d'armes, débutera par un assaut le lendemain, à la salle de M. McDonald, 227 rue Notre-Dame" Dans le même journal, à la date du 28 novembre 1873, on lit que le *Casino de Montréal*, 31 rue Cotté, demande un maître d'armes.

Rappelons que c'est à cet endroit que se fit connaître et apprécier le fameux Guillemain, un tireur très habile, puis Victor Ghidone, un escrimeur italien, qui devint ensuite aubergiste, rue Saint-Jacques, enfin Combe, qui eut une salle d'armes côte Saint-Lambert, puis rue Notre-Dame, près du

(1) Benjamin Sulte, *Histoire de Jos. Montferrand*.

square Dalhousie. Vers le même temps on parle encore d'un nommé Vandamme qui fit école.

Tous ces noms indiquent que l'escrime était estimée et nous en avons une autre preuve. Un entrefilet de la *Minerve* du lundi, 31 mars 1879, rend compte de la fondation, le samedi précédent, d'un Club d'escrime qui réunit la jeunesse distinguée de Montréal. Le président du cercle était M. Alfred Larocque, frère du chevalier Larocque, et zouave pontifical, le vice-président, Frédéric de Bartzch Monk, avocat, qui plus tard joua un rôle dans la politique canadienne. Le secrétaire était M. J.-J. Beauchamp, avocat, encore vivant et maintenant rédacteur des *Rapports Judiciaires* ; enfin, on nommait encore le recorder de Montigny, le docteur Globensky et M. Octavien Rolland.

Moins de trois ans après on assistera à l'ouverture d'une salle d'armes dont le fondateur fut quelqu'un. Il se nommait David Legault. Né en 1855, il partit pour l'Angleterre vers 1871 et séjourna quelque temps à Londres où il fit connaissance d'un fameux maître d'armes français Pons aîné, qui lui enseigna le fleuret et le nomma prévôt. De retour au Canada, M. Legault organisa son école vers 1882, dans la salle du club Cartier. Pendant une décade, ce local devint le rendez-vous des amateurs du sport de l'escrime. De nombreuses soirées y furent données auxquelles étaient conviée la meilleure société et c'était spectacle attrayant de voir évoluer ces jeunes gens en costume blanc, de suivre la voltige de leurs fleurets durant ces assauts qui exigent autant de souplesse que de sang-froid.

M. Legault acquit là un renom qui le porta un jour au poste de surintendant de la police de Montréal où, cependant, il ne se maintint que trois années. Après une carrière météorique, M. Legault s'effaça et lorsqu'il mourut, le 18 octobre 1911, il était oublié du grand public. Avec lui on enterra l'escrime, car les maîtres d'armes qu'il avait créés n'héritèrent ni de son activité ni de son enthousiasme. D'ailleurs, la boxe, le *base-ball*, la crosse, le *hockey*, s'étaient emparés des esprits et, hors les universités anglaises, où est-il maintenant question du brillant exercice du fleuret ?

Toutefois, si l'art de l'escrime est en décadence ou relégué dans l'oubli à Montréal, sinon dans le Canada, il n'en

est pas ainsi en Europe. Et le grand périodique illustré *Sphère* publiait, dans son numéro du 31 mars 1923, un article on ne peut plus élogieux sur le champion amateur actuel de l'escrime, un Français, Lucien Gaudin, que les *swords-men* anglais on fait venir à Londres pour voir de leurs yeux, si réellement il était le *wizard* qu'on prétendait. Et le champion les a tellement enthousiasmés, par son jeu élégant, solide et sans faute d'aucune sorte qu'ils l'ont surnommé *l'incomparable Gaudin*.

E.-Z. MASSICOTTE

MGR ALEXANDRE-ANTONIN TACHE

A propos du centième anniversaire de la naissance de Mgr Alexandre-Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface, le Père Rodrigue Villeneuve, O. M. I., écrit dans les *Cloches de Saint-Boniface* :

“Qu'on ne se figure point en Mgr Taché un simple et pauvre évêque des Sauvages. Il le fut, certes, comme le plus magnanime. Mais il fut autre chose aussi. Politique aux vues aussi fermes que larges, pacificateur sage et loyal, poussant avec autant de force que de prudence l'organisation et la colonisation des territoires, défenseur irréductible des droits de l'Église et de la patrie, intrépide apôtre surtout de l'école catholique outrageusement attaquée puis abattue par l'orangisme et l'étroitesse des gouvernants, sa carrière est celle des plus grands Pontifes que nous ayons eus ; elle s'apparente à la carrière des plus illustres évêques de l'antiquité chrétienne. Le parallèle serait intéressant de l'opposer à la vie de l'éminent et vertueux Mgr de Laval, si justement célébré.

“Et l'on pourrait bien ajouter le charme de l'orateur, le style remarquable de l'écrivain, la force du polémiste, l'érudition du savant, la prudence de l'administrateur, pour marquer à la hâte quelques-uns des caractères qui le signalent à l'admiration de ses compatriotes, et qui méritent que son nom passe à l'histoire et ses vertus à la postérité.”

LA FAMILLE ARCHAMBAULT

La famille Archambault compte parmi les plus anciennes et les plus honorables du Canada : "Elle a pour unique souche Jacques Archambault venu de France, avec sa famille, dans le cours de l'année 1645. Il était originaire du village de Dompierre-sur-mer, en Aunis, France (1)."

Jacques Archambault est mentionné plusieurs fois dans l'*Histoire de la Colonie française en Canada* (2). Sur l'ordre de M. de Maisonneuve, il creuse le premier puits de l'île de Montréal (3). Avec Urbain Tessier dit Lavigne, son gendre, et François Bailly, qui s'étaient, comme lui, "distingués dans plusieurs faits d'armes," il est chargé de la défense d'une des redoutes destinées à protéger les colons dans leurs travaux ; celle de l'Enfant-Jésus (4). En 1672, on le voit parmi les notables, élisant un syndic, sous la présidence du juge, M. d'Ailleboust (5).

Denis, l'ainé des fils de Jacques Archambault (6), est un des trois braves qui, le 6 mai 1651, exposent leur vie pour secourir Catherine Mercier, prisonnière des Iroquois (7). Le 26 juillet, avec quinze autres soldats, il défend l'hôpital contre deux cents Iroquois, sous les ordres de Lambert Closse, et signale sa valeur dans cette "défense des plus vigoureuses", qui dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Dans cette glorieuse action, Denis Archambault, mettant le feu pour la troisième fois à un canon de fonte, "fut tué sur le coup par un éclat de cette pièce qui creva et tua beaucoup d'ennemis (8)". Ce brave a donc rougi de son sang le sol de la patrie, martyr du duel qui se livra alors entre la civilisation et la barbarie, entre la foi et le paganisme (9)."

(1) Arbre généalogique de la famille Archambault.

(2) L'abbé Faillon.

(3) *Ibid.*, Vol. 2, p. 390.

(4) *Ibid.*, vol. 2, pp. 18 et 19.

(5) *Ibid.*, vol. 3, p. 362.

(6) *Bulletin des Recherches Historiques*.

(7) Faillon, vol. 2, pp. 120, 122.

(8) Faillon, vol. 2, p. 127.

(9) *Généalogie de la famille Archambault*, par le révérend Louis-Misaël Archambault, prêtre, chanoine, ancien curé de Saint-Hughes, préface, p. XIII.

Les autres enfants de Jacques Archambault et ses gendres, jouirent d'une haute considération dans la colonie naissante. Aussi le chanoine Louis-Misaël Archambault a-t-il pu écrire avec une légitime fierté: "Nous n'avons pas à rougir de nos aïeux." (1)

Les aïeux n'auraient pas non plus à rougir de leur postérité. Sur le sol canadien, l'arbre de la famille Archambault a poussé de vigoureuses racines dans toutes les directions. Les branches continuent de se ramifier et de porter des fruits. Leur variété et leur excellence n'ont rien perdu de leur richesse.

Les Archambault furent les premiers colons de Saint-Antoine de Richelieu. Le 15 juin 1724, Pierre Archambault (2), de la Rivière-des-Prairies, y obtenait en concession, pour ses quatre fils, du seigneur Jean-Louis de la Corne (3), treize arpents contigus de terre sur quarante, tout en bois (4).

En 1750, date de l'érection de la paroisse de Saint-Antoine, Jean et Joseph, établis à l'extrémité sud, et voisins, donnaient trois arpents de superficie environ, de leurs propriétés défrichés, pour y élever les édifices religieux. Après la construction d'un second temple, commencée en 1775, la fabrique recevait, en 1782, de la part de Pierre-Amable Archambault, fils de Jean, un nouveau lopin de terre. En 1914, au cours de la reconstruction de la seconde église, incendiée en 1913, J.-Herménégilde Archambault (5), qui occupe la propriété de Jean, son trisaïeul, a bien voulu agrandir le cimetière d'une partie de son domaine (6).

Jean et Joseph Archambault furent, avec Pierre Guertin, les premiers marguilliers de Saint-Antoine. Depuis, la paroisse a vu, dans son banc d'oeuvre de l'église, vingt Archambault, et entendu un bon nombre de chantres de la même famille.

(1) **Généalogie**, p. 72.

(2) Petit-fils de Jacques et fils de Laurent.

(3) Gendre du premier seigneur, Antoine Pécaudy de Contrecoeur.

(4) Archives seigneuriales de Saint-Antoine.

(5) Cousin de mère Marie-Livier, frère des soeurs M.-Christine, François de Borgia, M.-Euphémie, des SS. NN. de Jésus et de Marie, et de soeur Lajemmerais, Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

(6) Archives de J.-Herménégilde Archambault, marié à Herminie Duhamel, nièce de mère M.-Olivier.

Le premier curé de Saint-Antoine, M. Michel Gervaise, était allié à la famille Archambault : "Heureuse l'église qui l'eut pour fondateur et ensuite pour pasteur !..." a écrit de ce digne prêtre, M. l'abbé J.-B.-A. Allaire (1).

Colons, défricheurs, chantres, syndics, conseillers municipaux, maires, capitaines de milice, commissaires d'écoles, juges, médecins, notaires, intéressés à toutes les oeuvres locales : banques, sociétés d'agriculture et de secours mutuels, les Archambault ont contribué pour une large part à l'établissement et à la prospérité de leur village.

Ils sont nombreux les descendants de Jacques Archambault qui, à la Pointe-aux-Trembles, à la Rivière-des-Prairies, à Lachenaie, à l'Assomption, à Repentigny, à Saint-Denis, à Saint-Antoine et ailleurs, après avoir manié vaillamment la hache du pionnier et la charrue du laboureur, ont vu leurs fils et leurs petits-fils, instruits dans nos collèges, se distinguer dans le sacerdoce (2) et les professions libérales. Quelques-uns même ont porté la gloire de leur famille sur le trône épiscopal, sur le banc judiciaire, à l'université Laval, aux chambres de Québec et d'Ottawa (3) voire même, jusqu'à Londres (4). (*Histoire de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie*, p. 605).

QUESTION

Quelle aide le Roi accordait-il aux soldats des troupes du détachement de la marine qui, leur engagement fini, s'établissaient dans le pays ?

A. O. B.

(1) *Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu*, p. 130.

(2) On a fait un relevé des vocations sacerdotales et religieuses dans la famille Archambault. Il a donné les chiffres : prêtres séculiers, 57, dont trois ont été élevés à l'épiscopat : Mgr J.-A. Archambault et Mgr J.-G. Forbes, tous deux évêques de Joliette, et Mgr X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; religieux, 8 ; religieuses, 104. De ces 104, l'une fut une fondatrice de communauté : mère Marie-Rose, et deux furent supérieures générales : mère Archambault, des soeurs Grises de Saint-Hyacinthe, et mère Marie-Olivier.

(3) L'honorable Jacques Cartier, grand-père de sir Georges-Etienne, sir Horace Archambault, premier juge de la cour d'appel, fils de l'honorable L. Archambault, conseiller législatif ; M. J.-L. Archambault, avocat, ex-bâtonnier du barreau. Note de M. J.-B. Archambault, juge de la cour de circuit, Montréal.

(4) Sir Georges-Etienne Cartier.

LA DESTRUCTION DES CASTORS

La civilisation, dit le savant E.-L. Bouvier, ne va pas sans faire de victimes. Si l'homme est trop souvent un loup pour l'homme, il l'est bien plus souvent encore pour les animaux sauvages. Grâce à son pouvoir destructeur qui bénéficie de toutes les armes mises entre ses mains par le progrès, il est autrement redoutable pour ces animaux que la maladie.—Car il ne se contente pas de tuer pour se défendre ou défendre son bien, pour tirer de sa chasse des aliments ou un profit ; ses instincts sanguinaires primitifs se réveillent dans bien des circonstances et alors il tue pour le plaisir de tuer....

Parmi les espèces, dont l'homme a fait des hécatombes, il faut ranger en première ligne les castors.

Jadis, le castor était très commun dans toutes les régions tempérées et septentrionales de l'ancien continent ; en France on l'appelait *biver* (1), nom qui est resté à une petite rivière parisienne : la Bièvre, sur laquelle il établissait, comme ailleurs, ses barrages et ses huttes, avec des branches de bois coupées et de la vase. Mais le castor est un animal nuisible à cause des mutilations qu'il fait subir aux arbres, dont il rongé l'écorce et coupe les rameaux ; en outre, sa chair est comestible. On recherchait ses poils pour en confectionner des chapeaux ; on en fait, maintenant, des fourrures, et ses glandes anales secrètent une substance odorante utilisée en parfumerie. Il n'en fallait pas tant pour qu'on lui déclarât une guerre acharnée. De nos jours il n'en reste plus en Europe que quelques exemplaires à l'embouchure du Rhône, sur les bords du Rhin et de l'Elbe, et dans quelques districts de Norvège. Réduit à si peu, il a cessé d'être nuisible, et partout des lois le protègent ; mais les braconniers songent-ils aux lois ?

D'après un rapport du zoologiste Collett, le castor édifie encore en Norvège des barrages et des huttes. En France, il a perdu ces habitudes et creuse simplement dans les berges un terrier à deux chambres qui s'ouvre sous l'eau : la cham-

(1) Voilà l'origine du mot **Beaver** par lequel les Anglais désignent le castor.

bre la plus basse est un magasin pour les aliments ; l'autre, plus sèche, abrite l'animal et ses jeunes.

Le castor d'Europe est représenté en Amérique par le castor du Canada, qui descendait jadis jusqu'au Mexique. Quoique moins atteinte que la nôtre, cette espèce devient aussi une rareté zoologique. Au Canada, le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson ont dû en réglementer la chasse ; aux États-Unis on lui a consacré une vaste réserve dans le Parc National de Yellowstone. M. Menier l'a introduite avec succès dans sa grande île d'Anticosti, à l'embouchure du Saint-Laurent.

E.-L. B.

UN BEAU CERTIFICAT

Au registre paroissial de Berthier-en-bas, à la date du 15 octobre 1725, on trouve l'acte de sépulture suivant :

“L'an mil sept cent vingt-cinq, le quinze octobre, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, vers la porte, le corps de Guillaume Lemieux, habitant de cette paroisse. Il était âgé de 80 ans ou environ. Après l'estime que tout le monde en fait, on a sujet d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. Il est mort après trois ans de maladie pendant laquelle il a reçu avec beaucoup de piété plusieurs fois l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Comme il était aimé de tout le monde, chacun s'est trouvé à son enterrement. Leclair, Ptre.”

Ce n'est pas souvent qu'on trouve dans nos anciens registres paroissiaux de semblables éloges. Guillaume Lemieux, il ne faut pas en douter, était un citoyen exemplaire.

Guillaume Lemieux avait épousé, à Québec, le 15 décembre 1669, Elisabeth Langlois, veuve de Louis Côté. Celle-ci étant décédée le 19 novembre 1696, Guillaume Lemieux épousa, en secondes noces, au Cap Saint-Ignace, le 12 octobre 1699, Louise Picard, veuve de Louis Gagné. De ces deux mariages naquirent plus de douze enfants dont plusieurs firent souche.

Guillaume Lemieux est le deuxième ancêtre canadien de l'honorable M. Rodolphe Lemieux, orateur de la Chambre des Communes du Canada.

NOS CROIX DE CHEMINS

IV

Des anciennes croix dont on a gardé le souvenir, dans la région de Montréal, nous pouvons signaler, pour cette fois, les suivantes :

LA CROIX DES FRÈRES CHARON.—Lorsque le grand canadien, François Charon de la Barre, décida de consacrer sa vie à Dieu et aux pauvres, il s'occupait de s'adjoindre des col-laborateurs et de s'assurer d'un morceau de terre sur lequel il pourrait construire l'édifice dans lequel il logerait les né-cessiteux et les infirmes du sexe masculin. Et aussitôt qu'il eut obtenu le terrain convoité il s'empressa d'y ériger l'Ins-trument sacré. Tel est ce que nous apprend un contrat dres-sé par Adhémar, le 17 octobre 1692, et que nous résumons ainsi :

“Marché entre François Charon de la Barre pour lui, Pierre Le Ber, Jean Fredin et autres qui se joindront à lui pour faire bâtir une maison de charité sur un emplacement donné par M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, et où ils ont déjà fait planter une croix ”

Sans doute, le “signe de la rédemption” se dressa pen-dant longtemps sur cette propriété et c'est peut-être par allu-sion que Mgr de Saint-Vallier donna à la communauté du sieur Charon, ce nom officiel remarquable : “Frères hospita-liers de Saint Joseph de la Croix.”

LA CROIX DE CATHERINE TEKAKOUIHA.—Sur le che-min qui longe le Saint-Laurent, à l'extrémité ouest de la pa-roisse de Laprairie et vis-à-vis le bas du sault Saint-Louis, existe un monument de forme unique en ce pays : c'est celui de la vierge iroquoise, Catherine Tekakouitha. Elle naquit en 1656 “au pays des Agniers, dans ces cantons iroquois, qui maintenant font partie de l'état de New-York.” Orpheline dès sa jeunesse, elle réussit après avoir surmonté bien des obstacles, à se rendre à la mission du Sault, en 1677, où elle se livra à la pratique des vertus chrétiennes.

Cette remarquable vierge indigène mourut en odeur de sainteté, à l'ancien village du Sault Saint-Louis, le 17 avril 1680 ; elle n'avait que 24 ans. La défunte “fut ense-

velie au pied de la croix qu'elle aimait à venir prier, sur les bords du grand fleuve."

La croix de Tekakouita a été remplacée plusieurs fois. On sait qu'elle fut renouvelée le 23 juillet 1843, puis le 5 octobre 1884. Au mois de juillet 1890, l'abbé C.-A. Walworth, curé d'Albany, "conçut la pensée d'ériger en l'honneur de la vertueuse enfant des bois, un monument destiné à perpétuer la mémoire de cette pieuse fille." Il se compose d'une tombe en granit sur laquelle on a gravé l'inscription suivante :

Kateri Tekakwitha—Apr 17, 1680, Onkweonweke Katsi sion—Teiot sit sianekaron.

L'abbé Burtin en donne la traduction suivante :

Kateri Tekakouitha—avril 17, 1680—La belle fleur qui s'est épanouie chez les Sauvages.

"Le sarcophage qui est de granit est entouré d'une palissade, il fut d'abord recouvert par un toit incliné fait de gros morceaux d'écorce, le tout surmonté d'une croix de 15 pieds de hauteur."

Ce monument qui coûta environ \$1000 fut béni le 30 juillet 1890 par Mgr Fabre, accompagné de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, de Mgr McNierny, évêque d'Albany, N. Y., et de 60 prêtres. On estime qu'une foule de 2000 personnes assista à cette cérémonie.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Je vois dans une vieille chronique qu'au début de l'Hôtel-Dieu de Québec, les religieuses de cette maison avaient adopté une jeune huronne orpheline nommée Marie-Thérèse. Elle avait alors deux ou trois ans. Quand la fille des bois fut plus âgée, les dames de l'Hôtel-Dieu l'envoyèrent à la marquise de Gouvergonantin, en Bretagne. Cette grande dame voulait l'adopter. Je serais curieux de connaître le sort de cette Huronne. La marquise de Gouvergonantin réussit-elle à en faire une Française ? J'en doute car nos religieuses canadiennes malgré tous leurs efforts ne réussirent pas beaucoup à *civiliser* nos sauvagesses.

X. X. X.

LES CONGES DE TRAITE ACCORDES EN 1717

Le document que nous publions ici porte pour titre *Etat des congés qui ont été accordés en l'année 1717 par Monsieur le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en la Nouvelle-France, visé par M. Bégon, intendant au dit pays, pour aller faire la traite avec les Sauvages des postes établis dans les pays d'en Haut, et de l'emploi des dits congés par ceux à qui ils ont été accordés.*

Cette pièce jette un jour très curieux sur tous les prétextes choisis par les gouverneurs du régime français pour accorder des congés de traite.

POUR MISSILIMAKINA

1° Congé accordé au sieur Levasseur de Neré le 8 mars 1717 pour lui aider à faire une de ses filles religieuses, vendu à Jean Magnan dit le Petit l'Espérance, de Montréal, qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris, le 27 mai 1718.

2° Idem au sieur de la Martinière le 9 du dit mois de mars pour lui aider à faire sa fille religieuse, vendu au sieur Guillet, de Montréal, qui le fait valoir par le nommé Monfort, du dit lieu, parti dans un canot avec trois hommes le 27 mai dernier.

3° Idem au sieur Despins, de Boucherville, le 9 juillet 1717, lequel, étant parti le 10 du même mois dans un canot de quatre hommes lui compris, est revenu à Montréal au mois d'août dernier avec ses gens après avoir fait sa traite.

4° Idem accordé le 18 août 1717 à la dame veuve des Bergères, vendu au sieur Guillet, qui est parti le 27 mai 1718 dans un canot de quatre hommes lui compris et qui est revenu à Montréal dans le courant d'août.

5° Idem à la dame de Blainville et à la dame Herbin, du même jour, vendu au sieur Bouat, de Montréal, qui ne pourra le faire valoir qu'au printemps de l'année prochaine 1719.

6° Idem du même jour à la dame Clerin et à la demoiselle de Largentier, vendu au sieur Moinière, de Montréal,

qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris, le 28 mai dernier.

7° Idem au nommé Guillory, de Montréal, qui partit dans le dit mois d'août 1717 avec un canot de quatre hommes lui compris et est revenu avec ses gens au mois d'août dernier.

Soit 7 congés pour Missilimakina.

POUR LA BAIE

1° Congé à la dame veuve de Louvière vendu au sieur Blondeau, de Montréal, qui est parti le 27 mai dernier dans un canot avec quatre hommes.

2° Idem à la dame veuve de la Genneraie, vendu au sieur Guillet qui le fait valoir par Jean Moreau et Pierre L'Ecuyer, de Batiscan, qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris, le 27 mai 1718.

3° Idem aux dames veuves de Muy et Menthet, vendu au sieur Saint-Georges Dupré, de Montréal, et à Estienne Adam, des Trois-Rivières, qui sont partis de Montréal le 1er juin dernier dans un canot de quatre hommes eux compris.

4° Idem au sieur Sicart et à Ignace Hébert, vendu à Nicolas Sarrazin et Pierre Juillet, de Montréal, qui sont partis le 27 mai dernier dans un canot de quatre hommes eux compris.

5° Idem aux enfants du feu sieur Juchereau et aux demoiselles Bizard et des Bergères, vendu à Claude Caron, de Montréal, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

6° Idem accordé du dit jour 18 août 1717, à la dame veuve de la Valterie et à la demoiselle de Bellestre, vendu à Pierre Demers, de la Prairie de la Madelaine, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

7° Idem aux dames veuves de Varennes et Marin, vendu à Ignace Vien et Michel Cabazier, de Montréal, qui sont partis comme dessus.

8° Idem à la dame veuve de Rudepalais et aux demoiselles de Catalogue et Desforests, dont moitié a été vendue aux nommés Mezerai et Destailis qui sont partis à la fin du mois de mai dernier dans un canot avec les sieurs Paul et

Charles de Rudepalais, leurs associés, pour l'autre moitié appartenant à leur mère.

Soit 9 congés pour la Baie.

POUR LES OUYATANONS

1° Congé accordé à la dame veuve de Villerai et au sieur de L'Épinai, haut de Beauport, et vendu à Pierre Cosme, de Montréal, et Claude L'Épine, de Québec qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris à la fin du mois de mai dernier.

2° Idem du 18 août 1717 aux sieurs Douville et La Chauvignerie, vendu à Pierre Larche, de Québec, et Jacques Monboeuf, de Montréal, et qui sont partis à la fin du mois de mai dernier.

3° Idem aux demoiselles de Cabanac et au sieur Monplaisir, habitant de Champlain, et major de la milice du gouvernement des Trois-Rivières, vendu à Estienne Roy, de Montréal, qui est parti le 1er juin 1718 dans un canot de trois hommes lui compris.

4° Idem à Michel Perrot, habitant de Bécancour, qui n'a pu encore le faire valoir ni s'en défaire.

Soit: 4 congés pour les Ouyatanons.

POUR LA RIVIERE-SAINT-JOSEPH

1° Idem au sieur de Saint-Ours et à la dame veuve de Sorel, du 19 août 1717, vendu au sieur Jean Mailhiot, de Montréal, qui est parti dans un canot de quatre hommes lui compris à la fin du mois de mai 1718.

2° Idem du dit jour 19 août, aux dames veuves de Livilliers et de Puygibault, vendu à Albert Beaume, de Montréal, qui est parti comme dessus.

3° Idem à la dame veuve de Linctot et à la demoiselle Duverger d'Aubusson, vendu au sieur Moinière, de Montréal, qui le fait valoir, Pierre et Jean Lafatigue et Jean-Baptiste Teixier avec un engagé partis dans un canot le 28 mai.

4° Idem accordé le 19 août 1717 aux nommés Jetté, de Montréal, Basset et Boileau, habitants de Chambly, vendu à Jean-Baptiste Chevalier, de Montréal, qui est parti dans un canot de trois hommes, lui compris, au mois de juillet 1718.

5° Idem à la demoiselle Boulanger, du Cap de la Madeleine, et à la demoiselle veuve de Saint-François, vendu à

Charles Teixier, de Montréal, qui est parti à la fin du mois de mai dernier dans un canot de quatre hommes lui compris.

6° Idem aux demoiselles de Tourillon, Vicuxpont et Mouette, vendu à Pierre Garreau dit Saintonge, de Montréal, qui est parti comme dessus.

Soit : 6 congés pour la Rivière-Saint-Joseph.

POUR LES ILLINOIS

1° Congé accordé le 19 août 1717, à la famille de la veuve de Falaise, vendu à Joseph Poupart dit Lafleur, de Montréal, qui est parti au mois de juillet 1718 dans un canot de trois hommes lui compris.

2° Idem au sieur Pottier du Buisson et au nommé Dudevoir, de Montréal, vendu à Pierre Réaume et Jean Verge dit Desjardin, de Montréal, qui sont partis dans un canot de quatre hommes eux compris en juillet dernier.

3° Congé accordé le dit jour 19 août 1717 à Charles Favereau dit Deslauriers, de Boucherville, et au nommé Saint-Louis, de Lachenaie, qui n'ont pu s'en défaire ni le faire valoir jusqu'à présent.

Soit : 3 congés pour les Illinois.

RECAPITULATION DES CONGES ACCORDES EN 1717 :

	Congés qu'on a fait valoir en 1717-1718	Congés restant à faire valoir	Total des congés
Pour Missilimakina. . .	2	4	7
Pour la Baie.	2	9	9
Pour les Ouyatanons. . .	2	3	4
Pour la Riv.-St-Joseph.	2	6	6
Pour les Illinois.	2	3	4
	2	25	30

Plus un congé pour Missilimakina accordé le 8 août 1718 à la dame veuve de Soulange, vendu au sieur Renaud, de Montréal, lequel est parti dans un canot de quatre hommes le 7 septembre dernier.

A Québec, le 9 novembre 1718.

(Signé) VAUDREUIL,
BEGON (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LA JUSTICE SEIGNEURIALE DE L'ÎLE JÉSUS

La colonisation de l'île Jésus devait être fort avancée au début du 17^e siècle, puisque le séminaire de Québec, propriétaire de l'île, demanda l'établissement d'une justice dans sa seigneurie.

La requête à cet effet fut présentée à l'intendant Hocquart, le 16 avril 1734. Par la même occasion, des commissions étaient accordées aux fonctionnaires du nouveau tribunal.

René Gaudron de Chèvremont notaire, devenait juge ; J.-B. Angers-Lefebvre, marchand, recevait le titre de procureur fiscal, et Charles-François Coron, notaire, acceptait la charge de greffier.

Le magistrat Chèvremont avait commencé sa carrière d'officier de plume à Québec. Dans cette ville, le 7 janvier 1730, étant secrétaire du marquis de Beauharnois, il avait épousé Marie-Bénigne Derome. Le 27 juillet 1732, M. de Chèvremont obtint une commission de notaire et il vint ouvrir un bureau à Montréal où nous constatons sa présence jusqu'en 1739. En l'an 1736, il fut l'un des assesseurs qui condamnèrent à mort la négresse Angélique, convaincue d'avoir, par vengeance, allumé un incendie qui détruisit une grande partie de Montréal. En 1735, M. de Chèvremont occupait comme greffier d'un conseil de guerre. Enfin, en 1737, nous le voyons attaché au "contrôle de la marine."

A cette date, il avait cessé de présider le tribunal de l'île Jésus, car son successeur, J.-B. Angers-Lefebvre, fils d'un arpenteur de renom, avait été nommé juge le 17 mars 1736. (1)

Et ce fut un sieur Parant qui remplit les fonctions de procureur fiscal.

De 1753 à 1758, aucun changement dans la composition du tribunal. Seulement, nous voyons apparaître de temps à autre, Jacques-Philippe Olivier, qui, en 1740, avait obtenu une commission d'huissier pour exercer dans l'île Jésus, à Terrebonne, Lachenaie, Repentigny et Rivière-des-Prairies.

La justice de l'île Jésus cessa-t-elle avec la conquête ?

(1) Massicotte, **Arrêts, Edits, Ordonnances.**

Il ne paraît pas. J.-B. Angers, en 1765, figure dans des documents en qualité de "gérant des affaires de l'île Jésus", puis, le 5 mars 1767, une pièce nous indique que l'abbé Boiret, supérieur du séminaire de Québec, a fait choix de maître Foucher, notaire, de Terrebonne, au lieu et place de feu C.-F. Coron, comme notaire et greffier, avec la condition que le sieur Foucher ira demeurer dans l'île Jésus.

E.-Z. MASSICOTTE

UNE STATUE A LeMOYNE D'IBERVILLE

M. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de France*, a écrit du célèbre marin et guerrier canadien-français, Pierre LeMoyne d'Iberville :

"D'Iberville fut l'un des plus grands marins à la fois et l'un des plus habiles navigateurs que la France ait jamais eus. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses, par leurs résultats obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour théâtre et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine."

(1)

Répondant au voeu de la Commission des Monuments Historiques, le gouvernement de la province de Québec vient de décider de placer la statue de Pierre LeMoyne d'Iberville en face du palais législatif de Québec. C'est le sculpteur Soucy, de Montréal, qui a été chargé de l'exécution de la statue du grand marin.

Les fêtes du dévoilement de la statue de Pierre LeMoyne d'Iberville qui se feront en mai 1924 donneront lieu à une belle démonstration patriotique et nationale.

(1) *Histoire maritime de France*, tome troisième, p. 426, et tome quatrième, p. 162.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663

Il parut au commencement de l'année 1663 des signes célestes qui, sans doute, nous présageaient des choses terribles comme celles qui arrivèrent. Après, on vit au ciel des astres nouveaux qui se montrèrent ainsi que trois soleils, d'autres parurent en forme de serpens, on entendit des bruits tels que des coups de canon ou de tonnerre, l'alarme que l'on en prit nous obligea de redoubler nos dévotions dans le tems de carnaval, nous avions déjà la coutume de ne prendre aucune grande récréation depuis le Septuagésime jusqu'au carême, pour contrarier la liberté que les pécheurs se donnaient en cette saison d'offenser Dieu impunément, nous faisons aussi des mortifications particulières, chacune selon sa force et sa ferveur, et toute la communauté mangeait maigre les trois derniers jours gras, pendant lesquels on nous exposait le Très Saint Sacrement, afin de nous exciter à réparer par nos adorations les injures que Notre Seigneur recevait des mauvais chrétiens.

Peu de gens se troublèrent de ces signes, mais tout le monde eut part à la crainte que causa le tremblement de terre qui se fit sentir d'une manière effroyable : peu de temps après il y eut encore des avants-coureurs par la révélation qui en fut faite à plusieurs personnes.

La nuit du 3 février, une Sauvagesse très sage et très pieuse, reposant dans sa cabane, où tout le monde était endormi, entendit comme la voix d'un homme, qui lui disait distinctement qu'il allait arriver des choses surprenantes : le lendemain, la même femme, étant dans les bois, entendit encore la même voix qui lui dit : demain, entre cinq et six heures du soir, la terre tremblera d'une manière étonnante ; elle raconta ce qu'elle avait entendu, mais on n'y ajouta point de foy, on crut que c'était une visionnaire qui voulait passer pour prophétesse ; il faisait un très-beau temps, le jour suivant fut encore plus serein, et comme c'était le dernier jour du carnaval, on ne pensait qu'à se divertir.

Cependant, une âme fort chérie de Dieu et qui était familière avec lui, la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin, Hospitalière, priaît devant le Très-Saint Sacrement, en-

tre quatre et cinq heures du soir ; comme elle était dans la ferveur de son oraison, elle connut que Dieu était fort irrité contre le Canada, et se trouvant elle-même saisie d'un grand zèle pour la justice de Dieu, elle ne put s'empêcher de lui demander qu'il fit éclater quelque châtiment public qui ramènerait les pécheurs à leur devoir en leur faisant ouvrir les yeux, elle s'offrit même à être la victime de sa vengeance pour apaiser sa colère, elle vit aussitôt quatre démons furieux aux quatre côtés des terres voisines de Québec, qui les secouaient si rudement qu'ils se proposaient de renverser toute la colonie ; en même temps elle aperçut un jeune homme d'un air majestueux qui montra l'autorité qu'il avait sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de temps, puis il leur lâcha la bride, et elle entendit les démons qui disaient que ce qui allait arriver convertirait tous les pécheurs, mais que ce ne serait que pour un temps, et qu'ils avaient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice.

Elle prolongea sa prière, et vers les cinq heures et demi du soir, du cinq de février, on entendit dans toute l'étendue du Canada un frémissement et un bruit semblable à celui de deux armées qui se disposent au combat, ou aux flots de la mer dans les violentes tempêtes, des cris éclataient dans l'air, et un bruissement sourd sortait du fond de la terre, des tourbillons de poussière s'élevaient comme des nuées, il se mêla aussi un autre bruit comme d'une grêle de pierre qui tombait sur les toits, en sorte que ceux qui étaient dans les maisons craignant d'être accablés, ne savaient ce qu'ils devaient faire, et n'étant pas capables de réflexion, ils sortaient et rentraient chez eux comme des insensés ; la terre trembla ensuite et son mouvement fut si prodigieux dès cette première secousse que les cloches sonnaient toutes seules, les portes s'ouvraient et se refermaient d'elles-mêmes, les meubles se dérangeaient, les poutres et les planchers craquaient, et on croyait que le feu prenait dans les greniers, et que tout allait être consumé dans cet grand incendie, les croix qui étaient sur les églises se courbaient comme font les arbres quand il fait un grand vent, l'agitation était irrégulière, tantôt on sentait des élancements précipités et fort rudes quelquefois, cela se modérait et ce n'était qu'un balancement tel que le

branle d'un grand vaisseau, qui causait à quelqu'un les mêmes soulèvements de cœur que l'on éprouve sur la mer ; ce premier coup dura bien une demi-heure, pendant laquelle tout le monde crût que la terre allait s'entr'ouvrir : enfin, le saisissement et l'effroi fut si général que non seulement les hommes étaient dans la consternation, mais toute la nature gémissait, les bêtes criaient, chacune selon leur espèce, d'une manière pitoyable, les hurlements des bêtes féroces se faisaient entendre jusques dans la ville, et se confondaient avec les cris des animaux apprivoisés.

Les hommes ne savaient où chercher leur sûreté, les uns criaient miséricorde, les autres couraient se confesser, d'autres se prosternaient, plusieurs frappaient leur poitrine, tous étaient remplis de crainte, et surtout ceux qui sentaient leur conscience chargée de crimes, et qui en avaient augmenté le nombre pendant le carnaval ; cela arrêta le cours de leurs débauches, changea bien leur divertissement.

Ce tremblement de terre reprit plusieurs fois, il recommença à neuf heures du soir et continua par de fréquentes secousses, les unes plus fortes que les autres, qui durèrent jusqu'au mois de septembre de la même année, cela fit des bouleversements incroyables, plusieurs montagnes s'aplanirent, d'autres furent précipitées dans la mer, quelques-unes se détachèrent de la terre ferme et formèrent dans le fleuve Saint-Laurent de nouvelles îles, des forêts entières, de grands arbres se déracinèrent en quelques endroits, on ne voyait plus la cime de plus hauts cèdres, en d'autres la racine des arbres avait pris la place des branches, on vit des campagnes toutes rasées d'une grande étendue, qui paraissaient comme nouvellement labourées dans les lieux qui auparavant n'étaient ni plats ni défrichés.

Il se fit des ouvertures prodigieuses dans la terre comme des abymes, d'où il sortait de grosses fumées et même des flammes, quelquefois une quantité de boue ou de sable s'élançait en l'air avec impétuosité ; de ces mêmes précipices, on vit naître de nouveaux lacs, de nouvelles fontaines et de nouvelles rivières disparurent ; tout était dans la confusion et portait partout un effroi qu'il n'est pas possible d'exprimer, parce qu'il n'y avait point de terme qui puisse faire

comprendre l'étonnement de tous les esprits, sur ce qui arriva pour lors : rien ne peut donner une plus juste idée de la terreur qui frappera tout le monde au jour du dernier jugement, car chacun croyait en être proche voyant le dérangement général de tous les éléments.

Tout ce qu'il y avait d'âmes pieuses en Canada employaient toutes sortes de moyens pour fléchir la miséricorde de Dieu, et pour tâcher d'obtenir la fin de nos malheurs. La même Mère Marie de Saint-Augustin, dont la vie était irréprochable, s'étant accablée de pénitence et redoublant la ferveur de ses oraisons pendant nos calamités, vit un jour un ange d'une grande majesté, dont le regard était terrible ; il avait un vêtement fort brillant sur lequel était écrit, en plusieurs endroits : *Qui est semblable à Dieu* : il tenait dans sa main gauche une balance dans un bassin dans laquelle il y avait des fumées qui s'évaporaient, et dans l'autre bassin on y lisait : *Parlez au coeur de Jérusalem, et dites-lui que ses maux sont finis, que ses iniquités lui sont pardonnées, et qu'elle a reçu de la main du Seigneur une double grâce pour l'expiation de tous ses péchés.* De la main droite il lançait trois flèches, au bout desquelles étaient écrits ces mots *Impiété, Impureté, Défaut de charité.* Comme elle continuait sa prière avec beaucoup de persévérance, et qu'elle s'efforçait d'opposer à Dieu un mur qui arrêtât les traits de sa colère, elle vit sortir de la bouche de l'ange ces paroles : *On ne se moque pas de Dieu.* Et quoiqu'elle fut effrayée de voir le Seigneur extrêmement irrité, elle ne cessa point pourtant de lui demander avec ardeur la grâce de cette colonie, qu'elle voyait à la veille d'être renversée.

Une autre personne d'une grande vertu, suppliant aussi la divine Majesté avec beaucoup de confiance d'appaiser son courroux contre ce pauvre pays, et insistant humblement et fortement sur cette demande, vit tout-à-coup sa chambre remplie d'une grande lumière, et se trouvant comme environnée des plus beaux rayons du soleil, elle aperçut des hommes dont les yeux étaient étincelants et entendait plusieurs voix qui disaient : *Que ferai-je, Seigneur, sur quelle tête frapperai-je ?* Elle n'entendit point la réponse, mais une confusion de cris et de gémissements s'élevèrent qui la saisirent d'effroi.

Malgré la crainte dont tous les coeurs étaient remplis pendant ce temps de tristesse, on remarqua bien que Dieu voulait seulement châtier le Canada, puisqu'il le protégea d'une manière si spéciale que dans tous les bouleversements qui se firent, il ne perdit pas un seul enfant.

Ce qui doit paraître étonnant, c'est l'étendue de ce pays qui s'est senti de ce tremblement de terre car depuis l'île Percée jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre ; et depuis Montréal jusqu'aux nations d'en haut dont nous avons connaissance, tous eurent part à nos frayeurs, et dans le même moment selon la supputation des plus habiles, deux cens lieues de largeur qui font vingt mille lieues de terrain en superficie, tremblèrent tout à la fois dans un même jour et à la même heure.

Les Sauvages n'en furent pas moins alarmés que les Français, et dans leur étonnement, n'ayant jamais rien vu de semblable, ils crurent que c'était les âmes de leurs ancêtres qui revenaient prendre possession de leurs terres, et qu'ils allaient voir sortir des tombeaux tous ceux qui les avaient précédés : c'est pourquoi, afin de se mettre en garde contre une armée qui ne paraissait point encore, ils coururent aux armes, et pour effrayer ces ressuscités imaginaires, ils tiraient en l'air quantité de coups perdus.

Ce tremblement de terre produisit plusieurs bons effets, il remua les consciences des pécheurs les plus endurcis, et les fit penser sérieusement à leur salut : jamais il ne se fit de confession plus sincère, ni accompagnée de tant de marques d'une véritable contrition ; tout prêchait la pénitence, chacun était pénétré de componction, et on ne songeait qu'au jugement de Dieu, on s'y préparait comme devant bientôt y comparaître ; plusieurs communiaient comme si ce devait être la dernière fois de leur vie, et le temps du carême ne fut jamais passé plus saintement, parce que l'on se voyait à chaque moment sur le point d'être abymé, et que l'épouvante générale faisait rentrer tout le monde en soi-même. (1)

(1) Cette description du tremblement de terre de 1663 est empruntée à l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la Mère Juchereau de Saint-Ignace. On pourra comparer cette relation à celle que l'on trouve dans les *Relations des Jésuites* sur les mêmes perturbations.

REPONSES

Le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec (XX, p. 378)—Il n'y a pas que des pauvres qui ont été enterrés dans le cimetière dit des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. Plusieurs personnages importants, par humilité ou pour d'autres raisons, demandèrent à y être inhumés. On y compte même un gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Mézy.

Le terrain du cimetière des Pauvres fut donné à l'Hôtel-Dieu par Guillaume Couillard et sa digne compagne, Marie-Guillemette Hébert. L'acte suivant du notaire Audouard, daté du 25 juillet 1651, nous donne les raisons de ce don :

“Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à Quebecq, notaire en la Nouvelle-France, et tesmoigns soubzsignés, furent prents en leurs personnes Guillaume Couillard père, habitant, demeurant à Quebecq, et Marie-Guillemette Hébert, son épouse, de luy suffisamment autorisée pour l'effet des pntes, ont recognu, confessé avoir donné, ceddé, quitté, transporté et délaissé à toujours aux Révérendes Mères Religieuses Hospitalières du Couvent de la Miséricorde de Quebecq, à ce pntes et acceptantes, la Révérende Mère Jeanne de St-Paul, supérieure du d. Couvent et Hospital, la Révérende Mère Marye de St-Bonaventure de Jésus, assistante, la Révérende Mère Marye-Catherinne-Joseph de Saint-Augustin, despositaire icelles faisant et géranes toutes les affaires pour la communauté des dites Religieuses acceptantes pour et au nom du d. couvent, la quantité de vingt pieds de terre de front sur soixante pieds de proffondeur joignant d'un costé les pieulx de la closture du jardin appartenant aux dites Révérendes Mères, et d'autre costé de la grange appartenant aux dits ceddants faisant face sur le chemin qui va de la grande église à la ditte maison, couvent et hospital, les dites terres cy-dessus spéciffiés aux dits ceddants appartenantes et par eux destachées de certaines pièces de terres à eux données par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, seigneurs de ce pais, pour en jouir par les dites Rdes Mères Religieuses Hospitalières elles ou leurs succédantes à toujours en

toutte propriété sans aucunes charges de cens et rentes, debtes ny hypothecques quelconques tant du passé que pour l'advenir, à la charge que la ditte terre sera employée à faire un cymetierre qui servira pour la sépulture des pauvres qui decedderont au d. hospital et de ceux qui y désireront estre enterrés. Car ainsy, etc, promettant, etc, obligeant etc. Fait et passé au parloir extérieur du dit couvent et hospital le vingt-cinq jour de juillet mil six cent soixante et ung, en prnce de Jacques Renouard de Bellaire et Victor Trotin, tesmoins soussignés, avecq les dittes Révérendes Mères acceptantes et les dicts ceddants, et a le d. sieur Couillard père desclaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellé suyvant l'ordonnance.

Jeanne Agnès de St-Paul,
Marie de St-Bonaventure de Jésus,
Marie-Caterine-Joseph de St-Augustin,
Guillemette- Marie Hébert,
J. Renouard de Bellair,
Victor Trotin,
Audouart, nott (1)

Les Jésuites canadiens sous le régime français (XII, p. 256)
—Trois Canadiens-Français seulement entrèrent dans la Compagnie de Jésus pendant toute la durée du régime français au Canada: Michel Baudoin, né à Québec le 8 mai 1692; François-Xavier Duplessis, né à Québec le 13 janvier 1694, et Joseph-Nicolas Martel, né à Québec le 21 avril 1721.

Kalm dit vrai quand il écrit que pas un seul des Canadiens entrés dans la Compagnie de Jésus ne revint exercer son ministère dans la Nouvelle-France. Mais ceci ne veut pas dire que ces Jésuites furent empêchés par leurs supérieurs de revenir dans leur patrie. Le Père Baudoin se donna aux missions de la Louisiane où il s'illustra. Le Père Duplessis devint un des grands orateurs de la chaire en France. Quant au Père Martel, il revint au Canada, mais sous le régime anglais seulement.

On peut consulter sur ces trois Pères Jésuites les *Petites choses de notre histoire*, troisième série, p. 276.

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Guillaume Audouart.

La Rivière-des-Caps (XXVIII, p. 354)—Dans un procès-verbal du grand voyer Lanoullier de Boisclerc des 23, 24 et 25 juin 1746, il est ainsi parlé de la Rivière des Caps : “Nous avons marqué un chemin royal de vingt-quatre pieds de large entre deux fossés, de trois pieds de large et de creux, dans les endroits où besoin sera... et en revenant de la Rivière des Caps à l’église des dits Camouraska de la longueur de quatre lieues ou environ... sur la dite rivière des Caps il sera fait un pont avec deux pilliers de bois à tête pour y porter six bonnes lambourdes de six pieds de long d’épinette rouge qui seront placées deux pieds au-dessus des plus hautes eaux du printemps...”

Dans une requête en date du 25 juin 1803 présentée au grand voyer Gabriel-Elzéar Taschereau, par Bélonie Nadeau et Jean-Baptiste Raymond, habitants de la paroisse St-André de Kamouraska, il est également dit : “Ils se servent d’un bout de chemin qui passe depuis chez Joseph Laforge derrière la montagne appelée la Montagne de la rivière à Fouquette, en la dite paroisse St-André, à l’endroit appelé la Rivière des Caps.”

La Rivière-des-Caps c’est donc Saint-André de Kamouraska.

Le colonel Chaussegros de Léry (XXIX, p. 74)—Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry, né à Québec le 12 août 1778, était fils de l’honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry et de Louise Martel de Brouage.

Il fut admis à la pratique du droit le 10 mars 1800.

Son frère aîné, le célèbre ingénieur de la Grande Armée, était alors en très grande faveur auprès des officiers supérieurs de l’armée française. C’est lui qui sollicita le jeune avocat à passer en France où il espérait lui faire une belle carrière.

M. de Léry partit pour la France en 1801.

Afin d’être plus à même de réussir dans la carrière à laquelle il se destinait, il suivit quelque temps les cours ouverts en faveur des jeunes gens de famille qui se proposaient d’entrer dans le génie.

Au sortir de l’Ecole Militaire, il devint aide-de-camp de son frère et il le suivit dans plusieurs de ses campagnes où il se distingua par sa valeur intrépide.

Promu colonel, il s'embarqua pour la Guadeloupe, à la tête de son régiment. C'est là qu'il mourut en 1818.

M. Léon Ledieu se trompait donc en écrivant en 1897 que le colonel de Léry était mort gouverneur de la Martinique.

Le marquis de Denonville né protestant ? (XXIX, p. 124)
— J'ignore si le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, était né protestant, mais il est certain que son père et sa mère avaient été dans l'hérésie et qu'ils se convertirent après leur mariage.

C'est le marquis de Denonville lui-même qui écrit la chose dans une lettre à Mgr de Laval en date du 23 mars 1696. Il écrivait :

“Je finirai en vous demandant la grâce de prier Dieu pour le repos de l'âme de mon père que Dieu a retiré de ce monde à l'âge de 89 ans, après douze années de paralysie. Il y a soixante ans que par la miséricorde de Dieu il se convertit par sa propre étude et attira avec lui ma mère en abjurant tous deux l'hérésie. N'oubliez pas, je vous supplie, toute ma famille ; la carmélite, ma fille aînée, est toujours contente de sa vocation, et aussi gaie que si elle était dans le monde au milieu des plaisirs.”

QUESTIONS

Est-il vrai que dès 1700, les Juifs avaient une synagogue à New-York ? Je prends mon autorité dans un mémoire du fameux d'Iberville, écrit en 1700. D'Iberville disait : “Cette ville (New-York) comprend six cents maisons toutes fort propres et bâties de briques avec deux prêches et une mosquée (sic) pour les Juifs.” Le grand marin confondait probablement les Juifs avec les Mahométans.

X. X. X.

Le lieutenant-gouverneur Hutchinson, dans son *History of Massachusetts*, écrit que NesKambouit, chef abénaquis, se rendit en France et que Louis XV le fit chevalier de Saint-Louis avec une pension de huit francs par jour. Ceci est-il prouvé ?

ABO

LETTRE DE L'ABBE CHABAUD, MISSIONNAIRE
EN L'ILE SAINT-LAURENT (ILE D'ORLEANS),
A M. DE LAMET

De Kebec, en la Nouvelle-France, ce 29 novembre 1688.
Monsieur,

Je suis venu ces jours ici du lieu de ma mission en la ville selon la coutume ordinaire de tous les missionnaires. J'ay trouvé les derniers vaisseaux en partance et qui n'attendaient plus que les dépêches de Monseigneur et du Séminaire. Ce qui m'a fait prendre la résolution de vous faire ces lignes pour renouveler votre sincère affection en mon endroit. Si les occupations que l'on m'a données, si les besoins de ma mission m'eussent permis de demeurer davantage, je vous aurais escrit fort volontiers d'une manière fort ample tout ce qui regarde ce nouveau (pays ?). Monsieur Franquelin, nostre mathématicien, va à la cour porter une carte considérable que vous pourrez voir chez Monsieur de Segnelé. Les merveilles de la nature et de la grâce y sont grandes et en si grande quantité que la multitude en accable d'abord l'esprit dès qu'il entreprend de les rapporter non pas avec exagération, mais simplement. Vous agréerez que ce sera une autre fois par les vaisseaux qui reviendront, l'année prochaine au mois de mars, de la Rochelle.

Nous n'avons eu que plus tout cet esté principalement au temps de la récolte, ce qui a fait pourrir tous nos blés pour la plus grande partie et il semble que le bon Dieu ait permis cela pour le bien du pauvre car il n'y a que les pauvres qui font du blé en ce pays, mais quelle quantité qu'ils en aient il ne suffit jamais à vestir sa famille car les habitz sont extrêmement chers en ce pays, tout y vient de l'Europe, jusqu'aux espingles, hormis le bled, dont on use icy depuis une 20^e d'années mais avec grande bénédiction du commencement car un minot en a produit 80.

La paix n'a pu estre conclue avec les Hiroquois à cause de la trahison des Anglais. Les Iroquois nous ont brulé un village à 20 lieues de Kebec, tué environ 200 personnes auxquelles ils ont d'abord osté la peau du crâne avec la chevelu-

re, ce sont les choses qu'ils conservent comme un grand trophée, ils fument le bout des doigts avec une pipe. Ils coupent toutes les parties du corps tout en vie et en font chaudière des unes après les autres, ils ont fait mourir d'un martyr très cruel un jeune enfant d'un habitant de l'isle où je suis demeurant et du mesme nom que moy. Le jour de l'Assomption, il arriva un tremblement de terre pendant que je devais dire la messe ; ils sont fréquents en ce pays icy à cause des grandes rivières extrêmement creuses et profondes.

Monsieur Cavalier, frère de Mr. de la Salie et prestre de Montréal, est allé à la cour de France faire le récit à Sa Majesté de la descouverte que son frère a faite du pays des Illinois dans lequel il est entré par la rivière de Missipy. Ce pays pourra dans la suite attirer une grande partie des Français à cause de son abondance.

Les Acadiens ont perdu une barque et un vaisseau qui venait charger de la morue et leur apportait quantité de provisions. Les hardes de deux de nos missionnaires et les ornements d'église et les calices ont été pris par les forbans coureurs de nos mers, gens ramassez de toutes sortes de nations principalement des exiléz et hugenots de France.

Le *Soleil de l'Afrique* qui amène Monseigneur de Laval a esté envoyé par la compagnie de France à la traite des castors dans la baye d'Udson. Il a pensé périr dans les glaçons de la mer glaciale quoique dans le milieu de la canicule, les Esquimaux, nation cruelle de sauvages hurlant déjà à leur manière et sautant de glaçons en glaçons et courant entre les glaçons avec leurs canots de peaux de loups marins, croyant desjà faire la curée comme des harpies ayant esté empeschez comme par miracle, s'étant levé un vent contraire qui les a desgagez des glaçons et fait retourner en arrière. Il me faudrait plus de temps pour vous parler au long de la ville de Kebec, sa situation, sa police et son gouvernement, du Conseil Souverain, du parlement de Messeigneurs et du Séminaire, et des moeurs, des habitations des Français, des sauvages dont les nations surpassent celles du vieux monde, et leurs moeurs et de l'état de notre Eglise, permettez-moi de le faire à la première fois. Excusez-moi pour à présent, je partz dans le premier canot pour m'en retourner dès que

la marée dessendra, s'il n'y a point de tourmente.

Je suis de tout mon coeur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. Chabaud, Pe, missionnaire de

l'isle St-Laurent.

P. S.—J'écriray à la ière fois comme j'ay promis une relation de ce pays à Monsieur de Lairer et à Madame sa femme je leur demande pardon de ma négligence. Je le regarderay toujours devant Dieu comme un bienfaiteur de mes missions et de ce Nouveau (monde).

Je salue Madame Corcessin et toute sa famille ; que Notre Seigneur soit son bonheur. (1)

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMÉE ANGLAISE

(Suite et fin)

Le 31 juillet 1865, il achetait son congé du 100e régiment. Le 9 janvier suivant, il était nommé capitaine au 9e bataillon de Québec et il servit durant l'invasion féniennne de cette année. Le 30 novembre, le capitaine Voyer était nommé quartier-maitre du district de Québec, et attaché à l'état-major de la milice du Dominion. Le 9 juin 1868, durant la seconde invasion des féniens, il fut envoyé en mission spéciale, à Richmond, par le lieutenant-colonel Pakenham, du 30e régiment.

Le 29 mars 1870, le capitaine Voyer était nommé surintendant de la police provinciale de Québec. Il fut promu major, le 27 janvier 1871. Il se tua accidentellement, dans son bureau, à Québec, le 22 février 1876.

Le major Voyer avait épousé, le 2 janvier 1869, Arline Laroche. De ce mariage naquirent cinq enfants.

Le major Voyer publia, en 1895, *Les qualités morales du bon militaire*. Il a tenu, de 1859 à 1870, un journal qui a servi à M. A.-N. Montpetit pour écrire sa biographie.

F.-J. AUDET

(1) Suseription : A Monsieur le docteur de la maison de Sorbonne et curé de la paroisse St-Eustache pour remettre à Monsieur de Lamet. L'original de cette lettre conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, Nouvelles acquisitions, vol. 2610, folios 44-45.